

Département de la Charente
Commune de Courcôme
16240

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du jeudi 22 juin 2017

Le jeudi 22 juin 2017 à 20h30, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués en date du 16 juin 2017, se réunissent à la mairie de Courcôme.

Présents : MM. GEOFFROY Fabrice, COLIN Bernard, DIOGO Jean, ARPAGIAN Philippe, CAILLETON Thierry, MEUNIER Jean-Michel, BERTRAND Olivier, PANAR Michel et Mme SALOMON Josiane.

Absents : Néant.

M. DIOGO Jean est nommé secrétaire de séance.

DECISIONS

Approbation du dernier compte rendu de conseil municipal.

1-Travaux Église Notre-Dame de Courcôme :

M. COLIN a pris contact avec les services de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) et a proposé la mise en place un atelier de taille de pierre devant l'église pendant le temps des travaux. La DRAC adhère à ce projet et finalement prévoit d'accorder la subvention demandée cette année, permettant ainsi de lancer les travaux rapidement.

Une demande d'aide sera faite aussi auprès du député nouvellement réélu.

Le montant des travaux est estimé à 21 581,25 € HT. 35% seront financés par la DRAC, une partie a déjà été remboursée par l'assurance suite au sinistre de la voiture brûlée. Ces travaux se présentent HT comme suit :

7 800 € pour le coq et le paratonnerre (entreprise PILON),

4 628,65 € pour la zinguerie et le démoussage du toit (entreprise VICHERY),

962,60 € pour un crépi à la sacristie (entreprise MORIN),

8 190 € pour la restauration des pierres de la façade (Atelier Pierre sans Frontières).

A noter que la DRAC propose de continuer le programme de travaux d'entretien de l'église en 2018, notamment pour la prise en charge des fissures à l'arrière de l'édifice.

Une plaque en acier émaillé « Monument Historique » sera mise en place sur l'église (157 €)

Le conseil municipal valide à l'unanimité ces différents points.

2-Validation programme de voirie :

M. COLIN Bernard présente les différents devis pour l'amélioration de chemins communaux, pour faire suite au plan quinquennal de rénovation des chemins, le projet est adopté à l'unanimité. Il s'agit des VC n°401 (accès au lotissement de la Croix Rochon), VC n°9 (Les Ouillières), VC n° 406 (du stade vers la route de La Faye). Ces travaux légèrement supérieurs au budget initial sont possibles grâce aux économies faites sur d'autres postes. Le montant total est d'environ 32 400 € TTC. La commune bénéficie de 7 000 € de subvention du Département par le biais du FDAC 2017, et récupérera la TVA à hauteur de 5 000 € par le Fonds de Compensation de la TVA.

3-Décision modificative budgétaire :

Suite à l'économie faite sur l'achat de la cuve à fuel, un transfert de 150 € peut être effectué sur le poste d'acquisition de biens pour l'achat de frigos à la buvette.

Ouverture de crédits supplémentaires : 800 € pour l'acquisition d'une débroussailleuse, et 4 400 € pour le programme de voirie.

Le conseil accepte et vote cette révision à l'unanimité.

4-SDITEC modification des statuts:

En raison de la fusion du SDITEC et de l'ATD 16 prévus à la fin de l'année, il convient de modifier les statuts du SDITEC pour constituer une durée limitée au 31 décembre 2017.

Avis favorable du conseil à l'unanimité.

D'autre part M. le Maire nous présente une nouvelle application proposée par le SDITEC : COMEDÉC état civil. Cette application permettrait à la mairie de délivrer en ligne des certificats. Le coût est estimé à 260 € pour l'achat du logiciel, et 110 € pour la maintenance annuelle. A envisager.

5-Jobs d'été, et création d'un poste d'adjoint administratif au 1^{er} septembre :

- Jobs d'été :

Six jeunes de 16 à 18 ans, travailleront à raison de 20h par semaine chacun. Différents travaux de peinture, désherbage et autres leur seront proposés.

- Création d'un poste d'adjoint administratif territorial :

Le CDD de Séverine QUERON prendra fin le 31/08/2017. Les AFAFAF de Courcôme et de Londigny devraient continuer de fonctionner pour une période d'environ 1 an. Aussi convient-il de renouveler les conventions de participation aux frais de secrétariat. Un poste d'adjoint administratif territorial stagiaire pourrait être créé pour assurer ce service et préparer le remplacement de la secrétaire de mairie en poste dont le départ en retraite est envisagé en juillet 2018. Le conseil municipal vote à l'unanimité les propositions de M. le Maire et lui donne pouvoir pour renouveler les conventions avec les AFAFAF et créer le poste d'adjoint administratif territorial stagiaire à compter du 1^{er} septembre 2017.

6-Lancement de l'enquête publique pour vente de chemins ruraux à M. Vergnaud :

Cette cession de deux chemins ruraux à M. Vergnaud a déjà été évoquée ainsi que l'acquisition par la commune d'un terrain à Magnez pour y installer une réserve incendie. Il convient d'ouvrir une enquête publique pour la vente de ces deux chemins ruraux de « La Fragnée » et de « Dessus le Roc » et de nommer un commissaire enquêteur. M. le maire est habilité à effectué les démarches et prendre les arrêtés nécessaires.

7-Nomination d'un nouveau délégué au CNAS et chargé des affaires scolaires :

Suite à la démission de Mme Stéphanie Girault titulaire de ces deux délégations, il convient de nommer une nouvelle personne. M. Philippe ARPAGIAN est désigné sur ces deux postes.

8-Questions diverses :

- Matériel : les deux débroussailleuses montrent des signes de faiblesse. Pour l'une, le remplacement s'avère plus nécessaire qu'une remise en état, compte tenu de son usure. Il est donc décidé d'en acquérir une. Pour la seconde machine, et suite à différentes pannes récurrentes, Ruffec-Motoculture va étudier l'origine de la panne et prêter à la commune une machine en attendant que le problème soit résolu.

- Convention 2017 avec le Syndicat du Bief : la cotisation sera de 1 942,85 € au lieu de 2 180 € prévu au budget, le conseil valide à l'unanimité cette convention.

- Acquisition de biens sans maître : déjà évoqué lors d'une précédente réunion, le conseil municipal valide la procédure d'incorporation des biens dans le domaine public (WA 7 - WC 18 - ZY 22). Voté à l'unanimité.

- Le conseil valide à l'unanimité l'amortissement du fond de concours versé au SDEG 16, concernant la résorption des lampes à vapeur de mercure mandaté en 2017, pour un montant de 3 675,90 €, sur l'exercice 2018.

- Site Internet de la commune : il est actuellement hébergé sur le site de l'ancienne CDC de Villefagnan qui va être clos prochainement. Il va falloir trouver un nouveau support. Pour l'instant nous attendons différentes propositions notamment une éventuelle solution de la CDC Val de Charente.

- Question de M. PANAR : des rumeurs circulent sur la destruction de la zone du stade pour y construire des habitations, info ou intox ?

Réponse de M. le Maire : Intox cette zone n'est pas constructible et de plus le terrain est déjà loué à la CDC Val de Charente pour une durée de 11 ans et 11 mois.

- Mme BIROLI, propose de mettre des fleurs dans les jardinières devant l'église, à condition que la mairie assure l'arrosage. Accord du conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé la séance a été levée à 23h00.